

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

**ÉTAT-MAJOR
DE L'ARMÉE NATIONALE POPULAIRE**

COMMANDEMENT DES FORCES AERIENNES

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16.09.2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et en application des clauses contractuelles afférentes au marché n°15/2022 du 18.05.2022, portant sur l'acquisition de lots de pièces de rechange, d'accessoires réseau et d'outillage, conclu avec l'EURL «ZONE LAB IMPORT»/Algérie, cité les Citronniers n°17 Gué de Constantine/Alger, cette dernière est mise en demeure au motif de non-respect de ses obligations contractuelles.

A cet effet, la Société l'EURL« ZONE LAB IMPORT », est tenue de respecter ses engagements contractuels, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront prises conformément à la réglementation en vigueur.